

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 1^{er} MARS 2023

PRESENTS : BELAIR Florence, GAYOT Loïc, LAVIGNE Fernand, JOUHANNY Guy, HUMBERT Laure, DOIZON Béatrice, LEYSENNE Marine, LUBRANO Josiane, RIPOLL Johann, CARLINI Mathieu, MALLEFONT René, DUFOURNEAU Gael.

PROCURATION : PELTIER Juliette procuration donnée à Mme DOIZON

ABSENT : DELAUTRETTE Stéphane

Secrétaire de Séance : HUMBERT Laure

Le compte rendu de la dernière réunion de Conseil Municipal est adopté à l'unanimité.

1/ POINT SUR LES TRAVAUX :

- Travaux à venir (en attente de l'attribution des subventions) :
 - La toiture, l'isolation, ainsi que les huisseries de l'immeuble loué à Mme Khellat, Infirmière.
 - Les stores de la cantine de l'école ainsi que la salle de réunion et des mariages de la mairie.
 - La remise aux normes de l'installation électrique de la piscine.
- Le cabinet d'études a été relancé pour l'obtention du rapport d'expertise concernant la passerelle de la liaison piétonne, toujours hors d'usage. Il devait être rendu fin janvier.
- L'étude pour les effacements de réseau à Saumur débute dans quelques jours pour environ un mois de travaux.
- Le renouvellement de l'éclairage public (changement ampoules à sodium restantes en Led) est en cours de finalisation. Suite aux préconisations du Parc Naturel Régional dans le cadre de la labellisation « Ciel Etoilé » du hameau de gites, un chiffrage a été demandé pour une optimisation de l'éclairage du hameau et son arrêt total à partir de 22h30. Une subvention « Fonds Vert » (Etat) va être demandée.

2/ ACQUISITION IMMEUBLE DE LA BOULANGERIE

Mr GAYOT, propriétaire de l'immeuble abritant le commerce/logement de la boulangerie, a mis son bien en vente par l'intermédiaire de l'agence immobilière Ropert qui a également le fonds en vente. Un particulier s'est positionné pour l'achat des murs au moment où la commune négociait avec Mr Gayot. De ce fait, la commune ne peut acquérir l'immeuble qu'en usant de son droit de préemption. Le coût de la vente s'élèverait à 15000€ + 6000€ de frais d'agence + les frais de notaires non connus à ce jour.

Après avoir évalué l'équipement de la boulangerie avec la Communauté de Communes et la chambre consulaire, une étude a été demandée à l'ATEC par la commune afin d'évaluer les travaux nécessaires à la réhabilitation et à la mise aux normes des bâtiments et de l'outil de travail. Ce projet est mené en lien avec la Communauté de communes, qui détient la compétence économie.

Le Conseil décide à l'unanimité de faire valoir son droit de préemption, et autorise la maire à demander à la Communauté de communes de préempter pour la commune.

3/SENTIER DE RANDONNEE

Le conseil départemental souhaite inscrire le sentier de randonnée « Chemin de Montaigne » au plan départemental (PIPDR).

Le conseil vote de manière unanime pour cette inscription.

4/DESIGNATION DELEGUE SUPPLEANT PNR

Mr GAYOT Loic, premier adjoint, a été désigné délégué suppléant pour la Commune de Les Cars au Parc Naturel Régional. Cependant, étant déjà délégué titulaire de la Communauté de Communes, il ne peut cumuler ces deux titres.

Il convient donc de désigner un autre élu pour suppléer Mr René MALLEFONT aux réunions du PNR.

Sur sa proposition, Mme DOIZON est désignée suppléante par le conseil.

5/DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE PRESTATION SUR UN GITE

Madame MORANGE a envoyé le 20 décembre 2022 un courrier de demande de remboursement de la prestation ménage d'un gîte loué spécialement pour l'hébergement des jeunes soldats d'élite reçus par la maire.

Au regard de l'état impeccable du gîte à la restitution, le conseil a voté à l'unanimité le remboursement de cette prestation.

6/ACQUISITION DE MATERIEL POUR LA SALLE DES FETES ET LE BATIMENT D'ACCUEIL

Une partie de l'équipement est à renouveler suite à l'usure, la perte et/ou la casse (assiettes, couverts, verres, tasses à café et corbeille de pain).

Un devis d'un montant de 670€ est présenté au Conseil, qui donne son accord pour l'achat de ce matériel.

7/DEMANDE DE SUBVENTIONS DES ASSOCIATIONS

Le Conseil accorde les subventions suivantes aux associations ci-dessous qui en ont fait une demande écrite :

- ANACR : 100€
- FNACA : 100€
- Prévention routière : 50€
- FNA Chalus : 50€
- Jeunesse Musicale de France : 100€
- Les Taufflards : 400€

9/QUESTIONS DIVERSES

- Création d'une centrale ombrière : une étude est en cours pour une pose d'ombrières en photovoltaïque sur le parking du stade de la Commune. Ce projet permettra la production d'électricité verte pour l'entreprise Broussaud et ainsi de moins subir l'inflation des tarifs de l'électricité. De plus, le parking sera ombragé pour le stationnement des véhicules. Une borne de recharge électrique sera intégrée à cette ombrière (obligatoire pour les parkings de plus de 20 places), ainsi qu'un système de récupération d'eau de pluie pour les besoins de l'entreprise.

Le financement est totalement pris en charge par ELINA, société d'économie mixte créée par les syndicats d'énergie de Creuse et de Haute-Vienne, qui sera le propriétaire de la centrale. Une convention entre Elina et la commune formalisera la mise à disposition du parking par un bail

emphytéotique. Un contrat de location annuel sera conclu entre Elina et l'entreprise Broussaud. L'entretien sera effectué par Elina. L'électricité produite sera vendue à l'usine Broussaud pour une production maximale d'environ 30% de la production totale de l'usine.

La conception et la réalisation sont effectuées par l'entreprise El/Smartgrid, basée à Ester Technopole, spécialiste des projets photovoltaïques en autoconsommation avec stockage.

A plus long terme, le surplus d'électricité pourrait être injecté dans certains bâtiments communaux proches de la centrale ; une autre étude devra être menée pour cette utilisation.

Une délibération d'engagement de la Commune est validée à l'unanimité par le Conseil.

Suite à un échange autour de la question de l'implantation de productions photovoltaïques au sein du périmètre des bâtiments historiques, pour des projets ne portant aucun préjudice visuel aux bâtiments en question, le conseil déplore les contradictions de l'Etat qui incite de manière forte la réalisation de projets photovoltaïques et l'interdiction systématique de toute implantation dans le cadre de ce périmètre, voire même limitrophe. Face aux difficultés rencontrées par nombre des maires de la Haute-Vienne pour implanter de tels projets, l'Association des Maires du Département travaille avec Mme La Préfète et l'ABF pour tenter de trouver des solutions.

- Sinistre : un remboursement d'un montant de 438.74€ de Groupama est accordé pour un dégât des eaux sur le gîte n°15 (fuite sur un toit terrasse).
- Commerce : deux demandes d'implantation de distributeurs alimentaires ont été formulées auprès de la commune, un distributeur de pizzas Just Queen, et un de viande par Mr Heurtier. Après débat, ce type de commerce n'est pas souhaité par le conseil, celui-ci souhaitant privilégier le contact humain et les commerces déjà en place (épicerie avec dépôt-vente de viande des agriculteurs de la commune, camion pizza le mercredi intervenant depuis plusieurs années sur la commune).
- Tarif location de gîtes : une modification sur la délibération 56/2022 est votée à l'unanimité par le Conseil, afin de modifier les tarifs en ligne sur le site internet qui ne peuvent être saisis avec les arrondis actuels.
- Matériels du service technique : la tondeuse actuelle vieillissante va être cédée pour un montant de 150€ à Mr JOUBERT Jérôme (prix proposé par l'entreprise MARTAILLE pour la reprendre). Une nouvelle tondeuse ISEKI d'un montant de 880€ est proposée à l'achat pour la remplacer. Le Conseil valide la vente de l'ancienne et l'achat de la nouvelle.
- Fauchage voies communales : une adhésion à un groupement de commandes avec Mr le Maire de NEXON en qualité de coordinateur est validée. Guy JOUHANNY est élu par le Conseil pour devenir membres de la Commission d'Appel d'Offres pour représenter la Commune à la commission qui attribuera le marché.

10/INFORMATIONS

La Commune fait partie des communes présentes sur l'application mobile Panneau Pocket (à télécharger gratuitement), permettant d'avoir des informations de la commune, des communes alentours et de la Communauté de Communes. Madame la maire invite le conseil et les habitants à télécharger cette application pour être informés en temps réel.